



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 (VERSION SOMMAIRE)

	2021	2022	2023
100. Administration générale			
Amélioration des bâtiments	219 400 \$	70 000 \$	70 000 \$
Sous-total 100. Administration générale	219 400 \$	70 000 \$	70 000 \$
200. Sécurité publique			
Amélioration des bâtiments	0 \$	123 000 \$	0 \$
Infrastructures	110 000 \$	10 000 \$	0 \$
Équipements	0 \$	500 000 \$	0 \$
Sous-total 200. Sécurité publique	110 000 \$	633 000 \$	0 \$
300. Voirie et transport			
Réseau routier	4 127 000 \$	100 000 \$	0 \$
Équipements de voirie	215 000 \$	0 \$	0 \$
Sous-total 300. Voirie et transport	4 342 000 \$	100 000 \$	0 \$
400. Environnement et hygiène du milieu			
Barrages	0 \$	0 \$	0 \$
Services d'égouts et d'aqueduc	482 000 \$	1 000 000 \$	0 \$
Protection de l'environnement	35 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Sous-total 400. Environnement et hygiène du milieu	517 000 \$	1 030 000 \$	30 000 \$
600. Urbanisme et aménagement du territoire			
Cœur villageois	23 100 \$	11 665 \$	0 \$
Sous-total 600. Urbanisme et aménagement du territoire	23 100 \$	11 665 \$	0 \$
700. Loisirs et tourisme			
Amélioration des bâtiments	0 \$	0 \$	0 \$
Sentiers, circuits et piste cyclable	0 \$	65 000 \$	90 000 \$
Parc des sports	182 836 \$	0 \$	0 \$
Sous-total 700. Loisirs et tourisme	182 836 \$	65 000 \$	90 000 \$
Total programme triennal d'immobilisations	5 394 336 \$	1 909 665 \$	190 000 \$

Affectations - source de financement 2021	
Fonds environnement	35 000 \$
Surplus libre non affecté (23-710-10-001)	193 100 \$
Fonds parcs et terrains de jeux - FPTJ (23-910-20-001)	60 957 \$
Fonds de roulement	165 000 \$
TECQ 2019-2023 (21-341-00-010)	125 000 \$
Subvention FIMEAU, RIRL, PAFIRS, COVID-19	3 607 998 \$
Emprunt (23-510-10-001)	1 207 281 \$
Total des affectations - source de financement 2021	5 394 336 \$

La version détaillée est disponible sur demande à l'hôtel de ville et sur le site web municipal. Le programme triennal d'immobilisation consiste en une liste des projets que le conseil se propose de réaliser au cours des trois prochaines années. Ces projets devront être financés en partie par les taxes foncières perçues annuellement, par le surplus accumulé, les réserves et le fonds de roulement. Diverses subventions sont aussi attendues et des règlements d'emprunts devront être adoptés pour pourvoir à certaines dépenses. Le tout étant sujet à l'adoption de résolutions et de règlements autorisant leur réalisation.

